

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 1125 rectificatif à l'arrêté n° 1125 du 9 novembre 1950 portant approbation et rendant exécutoires certains rôles des contributions directes.

n° 1125

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 novembre 1950

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1950

Date du numéro
30 novembre 1950

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : « Art. 1er. — « CERCLE DE DJIBOUTI (exercice 1950). « Rôle supplémentaire n° 1 de la contribution des patentes : 1.07.2.335 francs (un million soixante-douze mille trois cent trente-cinq francs) ; », Lire : « Art. 1er. — « CERCLE DE DJIBOUTI (exercice 1950). « Rôle supplémentaire n° 1 de la contribution des patentes : 1.069.835 francs (un million soixante-neuf mille huit cent trente cinq francs) ; ». (Le reste sans changement.)

Le Gouverneur, N. SADOUL.